

# La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavisser  
Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inglange • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Malling • Manom • Mondorff • Oudrenne  
Püttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terville • Thionville • Valmestroff • Volmerange-lès-Mines • Yutz • Zoufftgen



## Édito

Le 22 novembre 2013, l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) a mis en place, avec le soutien de la CLI de Cattenom, un groupe de travail entre CLI transfrontalières. L'objectif : partager les bonnes pratiques et échanger sur les relations avec les pays voisins. Le 2 juin dernier, l'ANCCLI et la CLI de Cattenom ont organisé au Conseil Départemental de la Moselle la troisième réunion de ce groupe, à laquelle ont assisté les CLI de Chooz, de Fessenheim, de Gravelines et de la Manche. Cette rencontre s'est d'abord intéressée à la communication entre les CLI et leurs pays voisins, avant d'aborder la campagne de distribution d'iode prévue en 2016, notamment sous un angle transfrontalier. La thématique du plan particulier d'intervention (PPI) a également été discutée. Les deux premières réunions avaient été l'occasion d'évoquer les spécificités de chaque CLI et l'importance du dialogue avec les pays voisins pour désamorcer les conflits éventuels et rassurer la population contre la désinformation. Étaient aussi à l'ordre du jour les réglementations en vigueur en France et dans les pays voisins en termes de déclenchement des mesures de protection des populations en situation d'urgence, dans le cadre du PPI. Une rencontre entre les Présidents des CLI transfrontalières et leurs membres pourrait s'envisager en 2016 afin de poursuivre les débats déjà engagés.

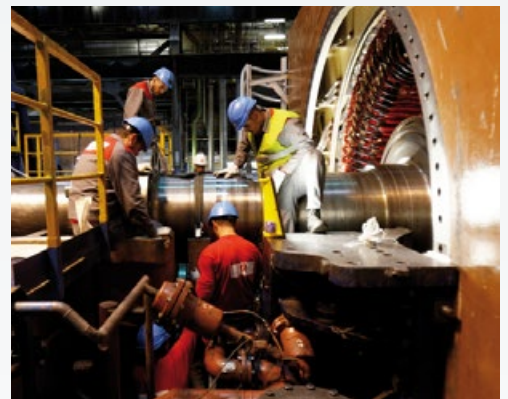
**Patrick Weiten,**  
Président de la CLI,  
Président du Conseil Départemental

## À LA UNE ●●●

# Campagne d'arrêts de tranche 2016 Des travaux importants pour préparer l'avenir

En 2016, le CNPE de Cattenom va enchaîner les arrêts lourds, avec des programmes de travaux et un nombre d'intervenants important.

En 2016, le CNPE de Cattenom connaîtra un pic d'activité inédit avec le renforcement des travaux du Grand Projet Industriel. Également connu sous la désignation de Grand Carénage et s'étalant jusqu'en 2025, il vise à réaliser les améliorations décidées après l'accident de Fukushima et les travaux nécessaires pour préparer la prolongation au-delà de 40 ans de la durée d'exploitation de la centrale. Deux tranches connaîtront une visite partielle de deux à trois mois : l'unité n° 4 (à partir de fin février) et l'unité n° 3 (à partir de début octobre). Au programme notamment : de nombreux contrôles et des modifications sur les installations, telles que la rénovation de poumons condenseurs (d'ici 2019, la centrale remplacera l'intégralité des tubes en laiton de ses 24 poumons condenseurs par des tubes en titane afin de diminuer ses rejets en cuivre). Mais le chantier majeur de 2016 sera la visite décennale de l'unité n° 1, d'une durée planifiée de 130 jours (à partir de fin mai). Outre le remplacement d'un tiers du combustible et divers contrôles, ce ne sont pas moins de 200 modifications qui seront opérées : pose de revêtement composite à l'intérieur de l'enceinte de confinement, remplacement des trois pôles du transformateur principal, modernisation de la salle de commande, retubage de trois poumons condenseurs, etc.



### ■ Démarrage des troisièmes visites décennales

Cette intervention sur l'unité n° 1 marquera le coup d'envoi des troisièmes visites décennales, qui conditionneront, sous réserve de l'accord de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), le fonctionnement pendant dix années supplémentaires du CNPE. Elles donneront aussi lieu à une analyse du maintien en conformité des réacteurs, basée sur le retour d'expérience d'exploitation, les dispositions de maintenance et la possibilité de réparer ou de remplacer les composants. De manière générale, l'ASN a indiqué n'avoir identifié aucun élément générique mettant en cause la capacité d'EDF à maîtriser la sûreté de ses réacteurs de 1 300 MWe (dont est équipée la centrale de Cattenom) jusqu'aux quatrièmes visites décennales. Cette analyse s'inscrit dans le cadre des réexamens de sûreté associés aux troisièmes visites décennales. Pierre angulaire de la sûreté en France, ceux-ci sont l'occasion d'examiner en profondeur l'état des installations pour vérifier qu'elles sont conformes au référentiel applicable et d'améliorer leur niveau de sûreté, au regard des exigences applicables aux installations actuelles.

alerte nucléaire  
je sais quoi faire !

Vous entendez  
le signal d'alerte de la sirène,  
vous recevez une alerte  
sur votre téléphone

**6 RÉFLEXES  
POUR BIEN RÉAGIR**

En cas d'alerte nucléaire, il existe différentes actions de protection, dont l'ingestion d'iode. Découvrez tout ce qu'il faut savoir sur les comprimés d'iode en pages 2 et 3.

# Incident nucléaire : quels gestes ?

En janvier prochain, la cinquième campagne de distribution d'iode stable autour des centrales nucléaires EDF sera lancée. Elle permettra de remplacer les comprimés d'iode périmés en février 2016.

Une nouvelle campagne de distribution gratuite de comprimés d'iode débutera en janvier 2016 auprès des 46 000 foyers situés près du CNPE de Cattenom. À cette occasion, la population va être sensibilisée au risque nucléaire et à l'ensemble des actions de protection adaptées, grâce à une collaboration étroite de l'exploitant, des pouvoirs publics et des acteurs de terrain: collectivités, professionnels de la santé (médecins et pharmaciens). Un comité de pilotage pluraliste a d'ailleurs été mis en place par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Pour mieux adapter son action, il s'appuie sur les principaux enseignements de la campagne 2009-2010, où 536 400 boîtes ont été distribuées, soit 31 % de plus qu'en 2005. Si 88 % des personnes interrogées (enquête TNS Sofres) ont entendu parler de cette campagne, une sur deux seulement a retiré ses comprimés en pharmacie. En cause: une grande confiance dans la sûreté des centrales ou, au contraire, une remise en cause de l'efficacité des comprimés due à une vision fataliste du nucléaire. La campagne 2016 va donc s'attacher à proposer l'information de proximité la plus régulière et la plus complète possible, sur le long terme.

### La population, actrice de sa protection

Des réunions d'information seront organisées à partir de janvier 2016, au profit des différents acteurs et relais de cette campagne (maires, professionnels de santé, responsables des établissements d'enseignement, etc.). Des réunions publiques pourront être programmées, en liaison avec les autorités communales, afin d'informer plus précisément la population résidant dans la zone PPI (plan particulier d'intervention), laquelle correspond à un rayon de 10 km autour de la centrale de Cattenom. Ce rayon englobe la zone où des actions de protection seraient pertinentes dans les 24 heures suivant un accident impliquant une fusion du cœur du réacteur. Chaque personne concernée recevra un courrier nominatif accompagné d'un dépliant d'information. Dès le mois de février, tous les habitants – dont les responsables d'établissements recevant du public (écoles, entreprises, administrations, etc.) et d'établissements ne recevant pas de public – seront invités à retirer, gratuitement, leurs comprimés d'iode stable en pharmacie. En tant que responsable, il est important (et prévu par la loi pour les établissements recevant du public) de constituer des stocks d'iode et de les mettre à disposition de ses salariés comme du public accueilli. Il faut donc retirer le nombre de boîtes adapté en pharmacie. Celle-ci peut se réapprovisionner chez ses grossistes-répartiteurs, qui peuvent eux-mêmes se fournir chez EDF. La campagne 2016 s'intéressera aussi à la population résidant hors PPI, plus particulièrement aux personnes travaillant dans la zone sans y vivre, en l'informant également de la distribution d'iode. L'État a constitué des stocks de comprimés d'iode pour être en mesure de protéger cette population en cas de risque d'exposition à l'iode radioactif. Si, au vu des informations dont il dispose, le Préfet considère que la situation nécessite la prise de comprimés, il mettra en place un plan\* afin de prévoir le déploiement des stocks vers des points de distribution de proximité, indiqués par radio à la population. À noter que pour les ressortissants français à l'étranger, un envoi de comprimés d'iode aux ambassades concernées peut être organisé.

**alerte nucléaire je sais quoi faire !**

Vous entendez le signal d'alerte de la sirène, vous recevez une alerte sur votre téléphone

### 6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

- 1 Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment
- 2 Je me tiens informé(e)
- 3 Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école
- 4 Je limite mes communications téléphoniques
- 5 Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction
- 6 Je me prépare à une éventuelle évacuation

www.distribution-iode.com  
0 800 96 00 20 (service et appel gratuits)

ASN - AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE  
LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE  
LE MINISTRE DE LA SANTÉ  
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
LE MINISTRE DE LA DÉFENSE  
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
LE MINISTRE DE LA JUSTICE  
LE MINISTRE DE L'ÉCARTONNEMENT  
LE MINISTRE DE LA PÊCHE  
LE MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT  
LE MINISTRE DE LA RÉGION  
LE MINISTRE DE LA MER, DES PÊCHERIES ET DE LA PÊCHE  
LE MINISTRE DE LA MOBILITÉ  
LE MINISTRE DE LA CULTURE  
LE MINISTRE DE LA SANTÉ  
LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE  
EDF

Dès la mi-janvier, un site Internet spécifique, [www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com), et un numéro vert d'information, 0 800 96 00 20 (service et appel gratuits), seront mis en service.

### Un ensemble d'actions

L'ingestion d'iode stable est un moyen simple et efficace de protéger la thyroïde (celle des fœtus et des enfants étant la plus sensible) contre les effets de l'iode radioactif. Cette ingestion doit être associée à d'autres actions de protection, mises en œuvre avec la contribution des maires. La mise à l'abri est une action immédiatement applicable. Elle vise à atténuer l'effet des rayonnements par l'interposition de la structure en dur des bâtiments, et le risque de contamination interne et externe due aux particules et aux gaz par le maintien des personnes dans des locaux clos et peu ventilés. L'évacuation peut aussi être décidée: il s'agit de soustraire au plus vite la population aux risques liés à des rejets importants et longs, si possible avant qu'ils ne débutent ou tant qu'ils sont de faible intensité. Des restrictions de consommation et de commercialisation (denrées alimentaires, lait, eau) peuvent compléter le dispositif. À l'issue de la campagne 2016, la mobilisation continuera afin de favoriser le développement d'une culture de « radioprotection » au sein de la population.

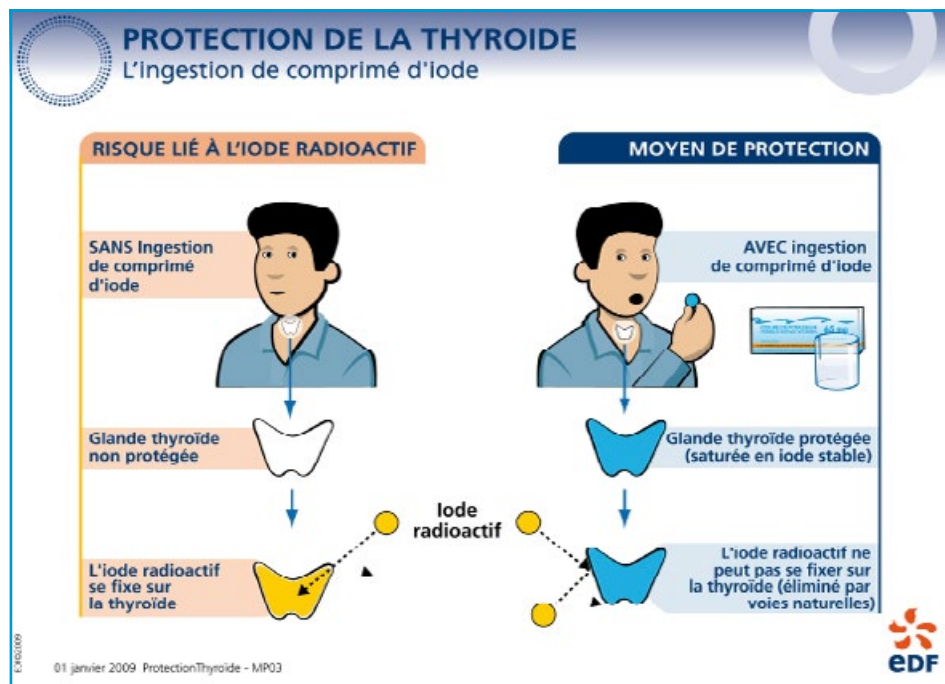
\* Le Préfet a la responsabilité de mettre en place un plan de gestion de crise ORSEC iode départemental décrivant de façon concrète les modalités de mise en œuvre de la distribution des comprimés (sites de distribution, tournées d'acheminement, etc.) en faisant notamment appel à l'échelon communal.

# Le comprimé d'iode pour protéger la thyroïde



L'iode est indispensable au bon fonctionnement de la thyroïde. Sa prise, assujettie à l'autorisation du Préfet, est un moyen de protéger efficacement cette glande contre les effets de l'iode radioactif rejeté lors d'un accident.

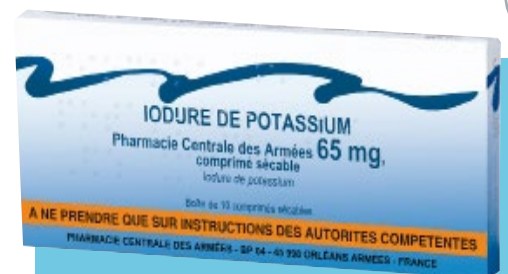
**E**n cas d'accident sur un réacteur nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire significatif pour la population, notamment pour les fœtus, les bébés et les enfants. Respiré ou ingéré, il se fixe sur la glande thyroïde et peut accroître le risque d'apparition de cancer de cet organe. L'iode stable, administré avant l'exposition à l'iode radioactif, permet de saturer la glande, qui ne peut alors plus capter ni fixer l'iode radioactif. Son efficacité est maximale en quelques minutes. Elle est optimale si la prise est réalisée dans les 2 heures avant le début des rejets d'iode radioactif; elle est de 50 % si la prise est réalisée 6 heures après le début des rejets. Attention toutefois, afin d'en assurer la pleine efficacité, les comprimés doivent être pris lorsque le Préfet, sur la base des recommandations de l'Autorité de Sécurité Nucléaire, en donne la consigne, et uniquement à ce moment-là. Il utilisera tous les moyens d'informations (télévision, radio, etc.) existants.



## Quelle posologie?

- Deux comprimés, soit 130 mg, pour les adultes (y compris les femmes enceintes) et les jeunes de plus de 12 ans;
- Un comprimé, soit 65 mg, pour les enfants de 3 à 12 ans;
- Un demi-comprimé, soit 32,5 mg, pour les enfants de 1 à 36 mois;
- Un quart de comprimé, soit 16 mg, pour les bébés jusqu'à 1 mois.

Après dissolution dans une boisson (eau, lait ou jus de fruits), la solution obtenue doit être prise immédiatement et ne peut être conservée.



## Le chiffre

**65** Afin d'assurer la pleine efficacité de la protection de la population, le conditionnement des boîtes de comprimés d'iode fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. Dans le cadre d'une harmonisation avec les pays voisins (Allemagne, Belgique et Suisse), le dosage est passé en 2009 de 130 à 65 mg. Les comprimés sont quadri-sécables pour faciliter leur prise chez les bébés et les nourrissons. La date de fabrication est indiquée. Sur la base de données scientifiques, la durée de conservation des comprimés est passée de 3 ans (autorisation de mise sur le marché) à 5 ans, puis à 7 ans (décision 2011 de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé).

## Une alternative aux comprimés d'iode

**L'**iode est un élément présent dans la nature: nous en ingérons quotidiennement. Les réactions allergiques ne sont pas dues à l'iode en soi, mais aux excipients contenus dans les produits iodés, c'est-à-dire aux substances destinées à apporter une consistance, un goût, une couleur. La notice d'emploi dans les boîtes de comprimés d'iode présente la liste complète des cas où leur usage est déconseillé. Les personnes concernées par les cas d'allergie aux excipients, de maladie cutanée rare ou de problème de thyroïde doivent prendre contact avec leur médecin traitant ou un spécialiste pour déterminer si la prise est possible. En cas d'allergie avérée, il existe une alternative: la solution iodo-iodurée forte de Lugol. Comme tout médicament, cette solution est un produit actif: il est important de demander conseil à son médecin pour être informé sur les indications, doses usuelles et maximales, instructions pour la préparation et l'administration, ainsi que sur les effets indésirables potentiels.

# Gestion de crise nucléaire

## Le plan d'urgence interne

Le 28 mai 2015, le CNPE de Cattenom a déclenché un plan d'urgence interne à la suite de l'ouverture intempestive d'une vanne vapeur sur l'unité de production n° 1.

Le 28 mai, une ouverture intempestive d'une vanne dans le circuit secondaire a produit une fuite de vapeur non radioactive lors du redémarrage du réacteur n° 1. Celui-ci a été automatiquement arrêté et une injection d'eau de sécurité a été enclenchée pour compenser le refroidissement. Cet incident a conduit le CNPE de Cattenom à déclencher immédiatement son plan d'urgence interne (PUI), comme le veut la procédure. Placé sous la responsabilité du directeur du site et sous le contrôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), le PUI a pour vocation de protéger les personnes présentes, de préserver ou de rétablir la sûreté des installations et de limiter les conséquences pour la population et l'environnement. Son déclenchement a entraîné l'activation de cellules de crise au sein de l'ASN, de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et de la Préfecture, à qui l'ASN a dépêché un conseiller technique. De plus, les autorités françaises et étrangères, la CLI et les maires de proximité ont été informés de la situation. Quatre heures après

son déclenchement, le plan d'urgence interne a été levé. Le lendemain, l'ASN a réalisé une inspection sur le site de Cattenom. Le composant de la vanne en défaut a été remplacé. Le réacteur a été remis en marche le 14 juin, après des contrôles supplémentaires. Sans impact sur les travailleurs ou l'environnement, cet événement significatif pour la sûreté a été classé au niveau 1 de l'échelle INES. Quatre autres événements de niveau 1 – sans déclenchement du PUI – ont été déclarés à l'ASN par la centrale cette année. Le 14 mai, lors de la vidange de la piscine du bâtiment réacteur n° 1, les équipes ont détecté l'indisponibilité d'un capteur de mesure. Le 28 juillet, au cours d'essais, le CNPE a remarqué un niveau insuffisant d'eau dans un puisard du bâtiment réacteur dû à une poche d'air. Le 11 septembre, c'est une fuite de fuel sur un groupe électrogène du réacteur n° 2 qui a été constatée. Le 7 octobre, c'est l'indisponibilité temporaire de la filtration iode de l'air de ventilation de la salle de commande du réacteur n° 3 qui a caractérisé le dernier événement.

En permanence, près d'une centaine de personnes est d'astreinte sur une centrale nucléaire comme celle de Cattenom.

## Les membres de la CLI

■ **Patrick Weiten**, Président de la CLI, Président du Conseil Départemental de la Moselle, Conseiller Départemental du canton de Yutz, Président de la CA Portes de France - Thionville (CAPFT) ■ **Philippe Leroy**, Sénateur de la Moselle ■ **Anne Grommerch**, Députée-Maire, Circonscription de Thionville-Est ■ **Josiane Madelaine**, Conseillère Régionale ■ **Isabelle Rauch**, Vice-Présidente du Conseil Départemental – canton de Metzervisse ■ **Pierre Zenner**, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse ■ **Pauline Lapointe-Zordan**, Vice-Présidente du Conseil Départemental – canton de Thionville ■ **Olivier Rech**, Conseiller Départemental du canton de Thionville ■ **Rachel Ziromnik**, Conseillère Départementale du canton de Yutz ■ **Katia Muller**, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville ■ **Laurent Steichen**, Vice-Président du Conseil Départemental – canton de Bouzonville ■ **Katia Genet-Maincion**, Vice-Présidente de la CC Cattenom et Environs (CCCE), Maire de Berg-sur-Moselle ■ **Denis Baur**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Kanfen ■ **Guy Kremer**, représentant de la CCCE, Maire de Boust ■ **Jean Wagner**, représentant de la CCCE, Maire de Gavisse ■ **Marie-Marthe Dutta-Gupta**, représentante de la CCCE, Maire de Fixem ■ **Gérard Theis**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Breistroff-la-Grande ■ **Gérard Guerdier**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Rodemack ■ **Jean-Marie Mizzon**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Basse-Ham ■ **Henri Boguet**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Fontoy ■ **Marc Ferrero**, Assesseur de la CAPFT, Maire d'Havange ■ **Patrick Becker**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Kuntzig ■ **Jean Klop**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Manom ■ **Jean Kieffer**, CC de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner ■ **Jean-Luc Niedercorn**, CC des Trois-Frontières, Maire de Kirschnaumen ■ **Bernard Zenner**, représentant de la commune de Cattenom, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Cattenom ■ **Jean Oury**, Institut Européen d'Écologie ■ **D<sup>r</sup> Bernard Py**, Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle ■ **Marc Tabouret**, Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie ■ **Marcel Philippon**, Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ■ **Léon Hoff**, CGC ■ **Patrick Mangenot**, CFDT ■ **Jean-Luc Hagen**, CGT ■ **Didier Holz**, CFTC ■ **Marc Houver**, DGS du Conseil Départemental de la Moselle ■ **Colonel Vallier**, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle ■ **Anne Pedon-Flesch**, CESEL ■ **Maude Korsek**, représentante du milieu industriel, désignée par la CCI Moselle ■ **Marie-Laurence Herfeld**, représentante de la profession agricole, désignée par la Chambre d'Agriculture de la Moselle ■ **D<sup>r</sup> Jean-Paul Merlin**, Conseil départemental de l'Ordre des Médecins ■ **Thierry Bonnet**, Sous-Préfet de Thionville ■ **Gaël Gaudouen**, Directeur du SIRACEDPC ■ **Michel Mulic**, Délégué territorial de l'ARS pour la Moselle ■ **Guy Catrix**, Directeur du CNPE de Cattenom ■ **Jean-Cyr Darby**, Directeur de la Communication du CNPE de Cattenom ■ **Marc Hoeltzel**, Délégué territorial de l'ASN Strasbourg ■ **Sophie Letournel**, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN ■ **Wolfram Leibe**, Maire de la Ville de Trèves ■ **Günther Schartz**, Landrat du Landkreis Trier-Saarburg ■ **Daniela Schlegel-Friedrich**, Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern ■ **Thomas Seilner**, Ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs du Land de Sarre ■ **Frank Reimen**, Haut-commissaire à la Protection Nationale du Grand-Duché de Luxembourg ■ **Dan Biancalana**, SYVICOL, Échevin de Dudelange ■ **Véronique Biordi**, Bourgmestre d'Aubange ■ **Anne-Caroline Burnet**, Ministère de l'Environnement de la Wallonie ■ **Didier Ossemond**, Président de GIMEst ■ **Roger Spautz**, Greenpeace Luxembourg

## Groupe permanent Démantèlement

### Cerner les priorités et les problématiques

Comme toutes les installations industrielles, les installations nucléaires, à l'issue de leur période d'exploitation, font l'objet d'opérations de démantèlement, préalablement à une éventuelle libération du site sur lequel elles sont implantées ou à une réutilisation de celui-ci pour une autre activité. L'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) a donc créé un groupe permanent Démantèlement. Celui-ci se compose de 40 membres issus de seize CLI, dont la CLI de Cattenom en la personne de Josiane Madelaine, Conseillère Régionale de Lorraine. L'un des enjeux majeurs du groupe, dont la première réunion s'est tenue le 4 février dernier, est d'articuler ses réflexions sur le long terme: en effet, la mise à l'arrêt et le démantèlement d'une installation peuvent prendre plusieurs dizaines d'années. Différents angles de travail ont été identifiés, tels que l'information du public, l'impact sur la sûreté sous toutes ses formes

La lettre de la CLI – N° 12 – 2<sup>nd</sup> semestre 2015. Édité par le Conseil Départemental de la Moselle. Directeur de la publication et rédacteur en chef: Patrick Weiten, Président du Conseil Départemental de la Moselle. Conception éditoriale et graphique: rédaction: **TEMA** | presse, 038769 1801. Photographies: page 1 Édito © Guillaume Ramon, Campagne d'arrêts © CNPE de Cattenom, 6 réflexes © Campagne iode 2016; page 2 6 réflexes © Campagne iode 2016; page 3 Thyroïde © EDF; page 4 Équipe © CNPE de Cattenom. Impression: Socosprint Imprimeurs, Épinal. N° ISSN: en cours. Dépôt légal: décembre 2015. Tirage: 47 000 exemplaires.

## La lettre de la CLI en ligne

Il vous est possible de consulter ou de télécharger tous les numéros de La lettre de la CLI du CNPE de Cattenom, désormais aussi traduite en allemand, sur le site du Conseil Départemental de la Moselle.

[www.moselle.fr/cli](http://www.moselle.fr/cli)

